



## LISTE DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE DU 21 AOÛT 2017 À L'HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI

### Séance publique

#### **Point 1. Compte-rendu de la dernière séance – modifications de décisions et approbation du PV.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver les modifications à apporter, suite aux remarques de la Tutelle, aux statuts administratif et pécuniaire des membres du personnel administratif de la Zone de Secours, au règlement de travail et au règlement des disponibilités des volontaires, et d'approuver le compte-rendu de la séance du 12 juin 2017.

#### **Point 2. Réforme de la Protection civile.**

Le Conseil de Zone prend connaissance du courrier de réponse du Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur reçu suite à l'envoi de la motion de soutien aux membres de la caserne de Ghlin. Pas de décision.

#### **Point 3. Approbation du compte 2015.**

Le Conseil de Zone prend connaissance de l'approbation du compte 2015 par l'autorité de Tutelle. Pas de décision.

#### **Point 4. Dossier de succession – Approbation de la signature de la déclaration de succession.**

La Zone de Secours de Wallonie Picarde ayant été instituée pour légataire universel dans le testament d'un défunt, le Conseil de Zone décide à l'unanimité d'autoriser l'exécution des démarches qui s'imposent.

#### **Point 5. Convention de mise à disposition du bâtiment sis Rue d'Amiens, 4 à Tournai.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver la convention de mise à disposition du bâtiment communal sis à Tournai, rue d'Amiens, 4 proposée par la commune de Tournai avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Point 6. Cotisations pour les affiliations à l'Union Royale des Sapeurs-pompiers du Hainaut - Ratification.**

Le Conseil de Zone décide de ratifier la décision du Collège de Zone relative à la prise en charge de la cotisation des membres du personnel de la Zone de Secours de Wallonie Picarde qui le souhaitent pour l'affiliation à l'Union Royale des Sapeurs-pompiers du Hainaut.

#### **Point 7. Statut administratif des membres du personnel administratif de la Zone de Secours de Wallonie Picarde - Délégation de compétence du Conseil de Zone au Collège de Zone.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver la délégation de ses compétences au Collège de Zone pour certains points du statut administratif des membres du personnel administratif de la Zone de Secours, similaires à ceux qui ont été délégués pour les membres du personnel opérationnel et du personnel ambulancier non-pompier.

**Point 8. Prescriptions minimales de sécurité dédiées aux campings provisoires.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver les prescriptions minimales de sécurité dédiées aux campings et l'ajout de celles-ci au mémento sur l'organisation des festivités destiné aux communes.

**Point 9. Marché de fourniture – Acquisition de casiers métalliques – Lancement du marché.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de casiers métalliques pour les pompiers.

**Point 10. Marché de fourniture – Acquisition de dalles lumineuses – Lancement du marché.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de dalles lumineuses pour le poste de secours de Tournai.

**Point 11. Marché de fourniture – Acquisition de matériel électronique pour les ambulances.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché pour l'acquisition de matériel électronique afin d'équiper les cinq nouvelles ambulances.

**Point 12. Revente des véhicules déclassés – Véhicules non-vendus – Prise de connaissance.**

Le Conseil de Zone prend connaissance de la liste des cinq véhicules qui n'ont pas été vendus lors de la dernière vente. Pas de décision.

**Point 13. Revente de 5 cisailles universelles Holmatro.**

Le Conseil de Zone décide d'accepter la mise en vente de cinq cisailles universelles.

**Point 14. Marché de fourniture – Acquisition de trois cisailles de désincarcération.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver l'acquisition de trois cisailles Holmatro adaptées aux désincarcérations à effectuer.

**Point 15. Procédure de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.**

Le Conseil de Zone décide de fixer la composition du jury du concours de recrutement dans le cadre de la création d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires afin de procéder au concours.

**Point 16. Appels à candidats – membres du personnel administratif.**

Le Conseil de Zone décide de déclarer la vacance des emplois suivants, à pourvoir par le recrutement de contractuels et de lancer un appel à candidats de ces postes, excepté des assistants administratifs pour lesquels il sera fait usage de la réserve de recrutement :

- Un ouvrier spécialisé
- Deux assistants administratifs
- Un agent en informatique
- Un agent technique responsable bâtiment
- Un assistant technique mécanicien
- Un agent technicien en prévention de l'incendie
- Un conseiller technique responsable bâtiment
- Un coordinateur administratif pour la gestion des opérations
- Un chef de service gestion de la qualité

## Huis clos

**Point 17. Admission de deux lauréats de la réserve de recrutement en stage de recrutement de sapeur-pompier professionnel pour remplacer deux lauréats qui déclinent leur admission au stage de recrutement.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver l'admission par ordre de classement de deux lauréats versés dans la réserve de recrutement arrêtée par la décision du Conseil de Zone du 3 avril 2017, afin de pourvoir le remplacement de deux lauréats qui ne souhaitent plus être admis au stage de recrutement.

**Point 18. Engagement de membres du personnel administratif.**

Le Conseil de Zone décide d'engager trois assistants administratifs parmi les candidats qui avaient été versés dans la réserve de recrutement arrêtée par le Conseil de Zone du 20 juin 2016 pour agents contractuels, par ordre de classement.

**Point 19. Congé parental pour un membre du personnel administratif.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver la demande de congé parental d'un membre du personnel administratif.

**Point 20. Rapport au Conseil de Zone concernant le contrat de travail d'un membre du personnel administratif.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver la rupture de contrat d'un membre du personnel administratif au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Point 21. Désignation d'un membre du Collège de Zone.**

Le Conseil de Zone décide d'approuver la désignation d'un membre du Collège de Zone pour remplacer Monsieur Jean-Luc CRUCKE qui ne peut plus en faire partie.

Par le Conseil de Zone,



La Secrétaire  
Céline VANDENBULCKE



Le Commandant  
Olivier LOWAGIE

